

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 24 OCTOBRE 2017 A 18H00

L'an deux mille dix-sept et le 24 octobre à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

PRESENTS: H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - M. DEMBELE - J-P. MARTY - J-L. CONSUL - B. ENJALBERT - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

EXCUSE : S. FEVRIER (représenté par C. BITTER).

ABSENT : P. TAILHADES.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian BITTER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Demande de classement de la commune en état de catastrophe naturelle : sécheresse**
- 2/ Renouvellement d'adhésion à l'ENT - école pour l'année scolaire 2017/2018.**
- 3/ Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis.**
- 4/ Convention à passer avec Cruzy Cat 34 pour la capture et le transport des chats en vue de leur stérilisation.**
- 5/ Convention à passer avec le comptable public de la commune portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.**

- 6/ Divers virements de crédits.
- 7/ Participation financière des communes pour enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune.
- 8/ Régularisation de procédure : approbation du retrait des communes de Cruzy, Montouliers et Cazouls-les-Béziers du SIVOM d'Ensérune.
- 9/ Demande de subvention DETR pour travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux aux PMR.
- 10/ Demande de subvention DETR pour travaux relatifs au périmètre de protection des captages dans le cadre de la procédure des DUP.
- 11/ Demande de subvention au Conseil Départemental et au Conseil Régional pour réhabilitation d'un espace public, Place des Marronniers.
- 12/ Location du logement communal situé 1, rue Jules Ferry.
- 13/ Création d'une réserve communale de sécurité civile.
- 14/ Modification statutaire de la communauté de communes SUD-HERAULT.
- 15/ Modification du tableau de l'effectif communal.
- 16/ Questions diverses.

1/ Demande de classement de la commune en état de catastrophe naturelle : sécheresse

La sécheresse a occasionné au niveau de certaines habitations de la commune des dommages et plus particulièrement des fissures du fait du phénomène de retrait-gonflement des argiles. Afin que ces dégâts puissent ouvrir droit à une indemnisation de la part des assurances, la commune doit demander et obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Madame le Maire propose donc au Conseil de procéder, dans un premier temps, à cette demande de reconnaissance par le biais d'une délibération. Par la suite et pour valider cette demande administrative, il conviendra de rassembler les dossiers établis par les administrés sinistrés et d'adresser l'ensemble de ces dossiers en Préfecture.

Le conseil municipal valide ces propositions à l'unanimité. Un article explicatif sera publié dans le prochain « Cruzy infos » afin d'informer la population de la démarche à suivre pour se faire recenser auprès de la Mairie.

2/ Renouvellement d'adhésion à l'ENT - école pour l'année scolaire 2017/2018.

Madame le Maire rappelle la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail prise le 29 mai dernier avec l'Académie de Montpellier, pour l'année scolaire 2016/2017. Il convient de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2017/2018. La participation financière des communes a été revue et a été établie à 50 € par école et par an. Madame le Maire soumet donc cette nouvelle convention à l'assemblée et lui demande l'autorisation de la signer. Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

3/ Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

L'association Cruzy Cat 34 a contacté la fondation 30 Millions d'amis afin de solliciter une aide pour la gestion de la surpopulation féline. La fondation est favorable à apporter un accompagnement dans cette démarche mais souhaite que leur action soit concrétisée par la signature d'une convention avec la commune qui stipulera les obligations de chaque signataire. Madame le Maire soumet donc la convention de stérilisation et d'identification des chats errants à passer avec la fondation 30 Millions d'amis et demande à l'assemblée l'autorisation de la signer.

Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

4/ Convention à passer avec Cruzy Cat 34 pour la capture et le transport des chats en vue de leur stérilisation.

Parallèlement à cette démarche, Madame le Maire propose de passer une convention avec l'association Cruzy Cat 34 qui précisera les rôles de chaque signataire. Par cette convention, Cruzy Cat s'engagera à capturer et à transporter les chats vers la clinique vétérinaire et, après stérilisation, à assurer le retour des animaux dans leur milieu originel. La Commune se chargera de la diffusion des informations auprès des administrés et apportera sa contribution financière au projet. Madame le Maire soumet donc le modèle de convention à passer avec Cruzy Cat 34 et demande à l'assemblée l'autorisation de la signer. Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

5/ Convention à passer avec le comptable public de la commune portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le but d'améliorer le recouvrement des produits locaux, il convient de renforcer les relations de travail entre l'ordonnateur et le comptable. Les engagements de chacun doivent faire l'objet d'une convention. Un bilan de l'application de cette convention sera dressé annuellement entre l'ordonnateur et le comptable. Madame le Maire soumet donc la convention à passer avec notre comptable public, Mme Nicole BARTHE et demande à l'assemblée l'autorisation de la signer.

Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

6/ Divers virements de crédits.

A la demande de la Trésorerie et afin de régulariser certaines opérations au niveau des différents budgets communaux, il est nécessaire d'approvisionner certains articles par le biais de virements de crédits. Madame le Maire demande donc à l'assemblée l'autorisation d'effectuer ces virements de crédits. Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

7/ Participation financière des communes pour enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune.

L'article 23 de la loi du 22 janvier 1983 modifiée pose le principe de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires ou maternelles accueillant des enfants résidant dans d'autres communes. Notre commune accueillant en cette rentrée 2017, un enfant en provenance de Montouliers, nous avons établi un état des dépenses détaillant le coût des frais de scolarité pour un enfant scolarisé en école maternelle sur notre commune. Madame le Maire propose de le présenter à la Mairie de Montouliers, accompagné de l'avis des sommes à payer correspondant. Le conseil municipal valide sa proposition à l'unanimité.

8/ Régularisation de procédure : approbation du retrait des communes de Cruzy, Montouliers et Cazouls du SIVOM d'Ensérune.

Par délibération en date du 3 juillet 2017, nous avons sollicité le retrait de la commune du SIVOM d'Ensérune. Le conseil syndical du SIVOM s'est ensuite prononcé favorablement concernant ce retrait. Afin de mener à bien cette procédure, il convient à présent que toutes les communes membres du SIVOM, dont nous faisons encore partie, émettent un avis quant à la décision prise

par le conseil syndical. Madame la Maire propose donc de valider la délibération du Conseil syndical du SIVOM d'Ensérune en date du 28 septembre 2017, approuvant le retrait des communes de Cazouls-les-Béziers, Cruzy et Montouliers du SIVOM d'Ensérune. Le conseil municipal valide sa proposition à l'unanimité.

9/ Demande de subvention à l'Etat (DETR) et à la Région Occitanie pour travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux aux PMR.

Dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite, l'architecte, M. Jean-Charles ROUFFET a établi un agenda pour la réalisation des travaux ainsi que leur estimation. Il en ressort que le montant de ces travaux s'élèverait à 44 945 € (marge pour imprévus comprise), étalés sur 3 ans.

Ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018. Il convient pour pouvoir prétendre à une subvention à ce titre-là qu'une demande soit déposée en sous-préfecture avant le 30 novembre 2017. De même, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée serait également susceptible de subventionner ce dossier. Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter l'Etat ainsi que la Région pour l'obtention d'une aide financière pour la réalisation des travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux, travaux rendus obligatoires par l'Etat depuis 2015. Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

10/ Demande de subvention à l'Etat (DETR) pour travaux relatifs au périmètre de protection des captages dans le cadre de la procédure des DUP.

Parmi les travaux à réaliser dans le cadre des DUP relatives au captage de La Croisade et de Roquefourcade et afin de répondre aux prescriptions de l'ARS, nous sommes dans l'obligation de réaliser des travaux de protection des captages qui se traduisent par des aménagements des périmètres de protection immédiate de ces derniers.

Or, ces travaux d'un montant de 25 135 € HT (marge pour imprévus comprise) ne seront certainement pas pris en charge par le Conseil Départemental ni l'Agence de l'Eau dans le cadre des demandes de subvention que nous avons adressées à ces deux institutions. Par contre, ils sont éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018. Il convient pour pouvoir prétendre à une subvention à ce titre-là qu'une demande soit déposée en sous-préfecture avant le 30 novembre 2017. Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une aide financière pour la réalisation des travaux relatifs au périmètre de protection des captages de La Croisade et de Roquefourcade. Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

11/ Demande de subvention au Département de l'Hérault, à la Région Occitanie et à l'Etat (FSIL) pour la création d'un espace public, Place des Marronniers.

Dans le cadre des travaux de requalification du centre ancien, la commune a pris la décision d'aménager la Place des Marronniers en lieu de rencontre et de créer une zone de circulation apaisée depuis l'école jusqu'à cette place. Cette action passe par la démolition de la remise cadastrée AB 442, acquise par la commune. Le projet a été confié à M. ROUQUETTE, architecte, qui a établi un devis estimatif d'un montant de 181 560 € HT (marge pour imprévus comprise). Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter le Département de l'Hérault, la Région Occitanie et l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

pour l'obtention d'une aide financière pour la réalisation des travaux de création d'un espace public, place des Marronniers. Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

12/ Location du logement communal situé 1, rue Jules Ferry.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le logement situé 1, rue Jules Ferry, 1^{er} étage, porte droite, s'est libéré le 4 octobre dernier. Ce logement a fait l'objet d'un appel à candidatures. Parmi les candidats, notre choix s'est porté sur Mme CAZABAN Sarita dont les deux enfants sont scolarisés à l'école communale. Cette personne accepte de réaliser les travaux de peinture nécessaires. Madame le Maire propose que la commune prenne en charge les frais de peinture et lui consente la gratuité du loyer jusqu'à la fin de l'année. Madame le Maire demande l'autorisation de signer avec elle le contrat de location correspondant pour un montant mensuel de loyer de 420 €, payable à compter du 1^{er} janvier 2018. Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

13/ Création d'une réserve communale de sécurité civile.

Madame le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, nous avons l'obligation de créer une réserve communale de sécurité civile dont les missions seront les suivantes :

- Participation à l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre du PCS
- Information et préparation de la population
- Participation aux actions de prévention des risques et aux exercices de simulation
- Appui logistique
- Prise en charge des personnes sinistrées
- Rétablissement des activités post-crise

Tout citoyen de la commune peut intégrer la réserve. Un appel à bénévoles sera lancé sur le prochain Cruzy infos. Après création, un règlement intérieur sera établi. Il en décrira plus précisément le rôle et le fonctionnement. Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de créer cette réserve. Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

14/ Modification statutaire de la communauté de communes SUD-HERAULT.

Madame le Maire rappelle les évolutions réglementaires en matière de compétences des communautés de communes, suite à l'intervention de plusieurs lois et donne lecture de la délibération en date du 6 septembre 2017 portant sur la modification des statuts de la communauté de communes SUD-HERAULT. Elle demande à l'assemblée d'approuver les statuts ainsi modifiés. Le conseil municipal valide cette modification statutaire.

15/ Modification du tableau de l'effectif communal.

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet : le contrat CAE - CUI de Madame Céline VALETTE arrive à son terme le 30 novembre 2017 et ne peut être reconduit du fait de la suppression par l'Etat des contrats aidés.

Afin d'assurer la continuité du service de l'agence postale communale, Madame le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2017. Elle propose de modifier dans ce sens le tableau des emplois de la commune. Le conseil municipal valide ses propositions à l'unanimité.

- Création d'un poste de remplaçant au service technique : afin de pourvoir au remplacement d'un agent titulaire indisponible, Madame le Maire propose de créer un poste de remplaçant au service technique. Cette création nous permettrait de pallier plus rapidement au remplacement du personnel technique. Le conseil municipal valide sa proposition à l'unanimité.

- Création d'un poste d'Agent de Police Municipale : Madame le Maire retrace les problèmes récurrents de vandalisme (club-house), les incivilités et les différents problèmes (stationnement, cabanisations...) que nous rencontrons sur la commune. Elle évoque la possibilité d'embauche d'un agent de police municipale. M. SERRADO demande le coût que représenterait cette embauche pour la commune. Madame le Maire répond que ce coût est fonction du grade de la personne embauchée. A ce coût, vient s'ajouter des frais induits directement ou indirectement par la fonction (mise à disposition d'un véhicule de fonction, port d'armes : entretien, formations...).

Une discussion s'installe sur la possibilité de mutualiser ce poste avec les communes de Montouliers et de Villespassans afin de diminuer le coût de fonctionnement. Dans le cadre de la mutualisation, deux possibilités sont évoquées soit le principe d'une participation au prorata du nombre d'habitants de la commune soit le principe de la vacation (à la demande des communes). Madame le Maire a pris contact avec Monsieur le Maire de Villespassans qui serait favorable à la mutualisation au prorata du nombre d'habitants. La mairie de Montouliers opterait plutôt pour la vacation.

M. DOMENECH a rencontré Monsieur le Maire de Quarante qui serait favorable à une entraide entre les deux communes en période de congés notamment ou pour honorer des opérations spécifiques.

La question suivante est soumise au vote : « A-t-on besoin du service d'un agent de police municipale à Cruzy? » A cette question, il est fait les réponses suivantes :

- NON : 1 voix (M. SERRADO)

- OUI : 7 voix

- Abstention : 4 voix (MM. BITTER, FEVRIER, CONSUL, CACCOMO)

Monsieur BITTER propose qu'une réunion soit organisée avec les mairies de Montouliers et de Villespassans afin de leur proposer notre projet et de connaître leur intention ou pas d'y adhérer. Ainsi, les conditions d'embauche seront clairement définies et la décision finale pourra être prise en toute connaissance de cause. Madame le Maire se charge d'organiser cette rencontre.

16/ Questions diverses.

Elagage des platanes : Il débutera à compter du 27 novembre. On profitera de ces travaux pour boucher les trous des platanes qui abritent les nids de choucas. Madame le Maire précise que les choucas constituent une véritable nuisance pour la salubrité de la place de la République notamment où se déroule le marché. Il n'y a pas vraiment de solution à ce problème. Ces oiseaux étant protégés, il est seulement possible légalement de les effaroucher mais cette pratique a un coût conséquent.

Travaux Rue de la Poste et Place Roger Salengro : Suite à la décision prise lors de la dernière assemblée délibérante d'interdire au stationnement la Place Roger Salengro et de matérialiser cette interdiction par la mise en place de bornes rétractables, Madame le Maire propose d'organiser une réunion d'information avec les riverains et les commerçants concernés.

Marquage au sol : Le marquage au sol des places de stationnement au niveau de la place de la République et des écoles est complètement effacé. Il est proposé de le faire retracer par les employés municipaux.

Démolition des cuves de la cave Vidal : M. DOMENECH présente un devis de travaux de l'entreprise TP CHRISTIAN pour la démolition des 11 cuves se trouvant à l'intérieur de la cave Vidal pour un montant de 21 600 € TTC. Le conseil municipal autorise M. DOMENECH à le signer.

A 21 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,